

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 063-216304519-20220331-2022_009-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_009

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 7
En exercice : 11
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 11/04/2022

et publication ou
notification du :
11/04/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Bail à Ferme Parcelle ZI 2

Madame le Maire rappelle la situation de la parcelle communale ZI 2.
Madame le Maire rappelle que tous les agriculteurs de la commune ont été
destinataires d'un courrier concernant la situation de cette parcelle communale.
Madame le Maire présente les deux offres de location reçues; à savoir, du
GAEC du Lilas au prix de 80€/ha et de la Société de Chasse de Vernines au
prix de 80€/ha.
Monsieur Denis FERRY, président de la Société de Chasse quitte le conseil
municipal.

Considérant que les terres à vocation agricole ou pastorale sont attribuées
préférentiellement au profit des exploitants agricoles,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer le bail pour la parcelle communale ZI 2 d'une
surface de 1ha 71a 10ca au prix de 80€/ha soit 136,88€ pour la
parcelle au GAEC du Lilas, à compter du 1er janvier 2022, pour 9
ans,
- demande au GAEC du Lilas d'attester être en conformité vis à vis de
la législation sur le contrôle des structures,
- indique que ce bail pourra se substituer à un membre de la famille, au
conjoint et aux descendants,
- demande à Madame le Maire d'exécuter la présente décision et
l'autorise à signer le bail.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Publié
Affiché le 13.04.2022



ID : 063-216304519-20220331-2022_010_CA_COM-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_010

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 7
En exercice : 11
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.04.2022

et publication ou
notification du :
13.04.2022
Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes Administratifs 2021 Commune

Madame le Maire soumet au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la Commune. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint est élu président de séance.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la Commune, dressé par Madame le Maire,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés par le tableau ci-joint.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu les documents budgétaires adoptés par délibération du conseil municipal au cours de l'exercice 2021,

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Publié
Affiché le 13.04.2022

Berger
Levraut

ID : 063-216304519-20220331-2022_010_CA_COM-BF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la Commune.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



(1) DU CONSEIL MUNICIPAL
(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 31 Mars 2022 à 20 heures

Le(2) Conseil Municipal réuni... sous la présidence de Mr Louis Piquet, 1^{er} Adjoint
administratif de l'exercice 2021, dressé par M^{me} Bony Jagne (3) Jagne, après s'être fait présenter le budget primitif,
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1^{er} Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)

[illegible][illegible]

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
 Reçu en préfecture le 12/04/2022
 Affiché le 12.04.2022

Berger
 Lexvaux

ID : 063-216304519-20220331-2022 010 CA COM-BF

- 1) Rayer les mentions inutiles.
- 2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
- 3) Maire ou Président.

COMPTÉ ANNEXE POUR

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS	ENSEMBLE	
LIBELLÉ	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)

COMPTES ANNEXES POUR

[illegible][illegible]

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : MM. les membres du Conseil Municipal

Cachet



Pour expédition conforme,

Le Président
Loïc Fiquet, à Adjoint.

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_011

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.04.2022

et publication ou
notification du :
13.04.2022
Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes de Gestion 2021 - Commune

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion de la Commune, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022



ID : 063-216304519-20220331-2022_012_CA_EA-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_012

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 7
En exercice : 11
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Absents : ayant donné procuration : MM : BALLET Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent

Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes Administratifs 2021 Service Eaux et Assainissement

Madame le Maire soumet au conseil municipal le compte administratif de
l'exercice 2021 du budget Service Eaux et Assainissement. Sa présentation est
strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce
document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait
apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif
illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les
services rendus à la population.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités
territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le
compte administratif.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint est élu président de séance.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif de
l'exercice 2021 du budget Service Eaux et Assainissement, dressé par
Madame le Maire,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice
et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux
débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés par le tableau ci-joint.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles
L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu les documents budgétaires adoptés par délibération du conseil municipal au

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Publié
Affiché le 12.4.2022



ID : 063-216304519-20220331-2022_012_CA_EA-BF

cours de l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Service Eaux et Assainissement de Vernines.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



(1) DU CONSEIL MUNICIPAL
(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents ..	7
Nombre de suffrages exprimés ..	10
VOTES : Contre Pour	0
Date de convocation :	25.03.2022

Séance du 31 Mars 2022 à 20 heures

Le(2) Conseil Municipal réuni... sous la présidence de M^r Piquet Boir, 1^{er} Adjoint... délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M^{me} Bony Dantine (3) Quinc... après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

Résultats reportés	
Opérations de l'exercice	
TOTAUX	
Résultats de clôture	
Restes à réaliser	
TOTAUX CUMULÉS	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	

Résultats reportés			106	104,47				101	603,64				207
Opérations de l'exercice		61	238,41	81	597,96		73	593,66			134	832,07	111
TOTAUX		61	238,41	187	702,43		73	593,66			134	832,07	326
Résultats de clôture				126	464,02								191
Restes à réaliser							14	000,00			14	000,00	
TOTAUX CUMULÉS		61	238,41	187	702,43		87	593,66			148	832,07	326
RÉSULTATS DÉFINITIFS				126	464,02								177

Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Publié le 13.4.2022

ID : 063-216304519-20220331-2022 012 CA EA-BF

COMPTÉ ANNEXE POUR

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

COMPTES ANNEXES POUR

[illegible]

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : MM. les membres du conseil Municipal

Pour expédition conforme,

Cachet



Le Président: 0 Admink.

Le Président.
Piquet. 1. Adjoin.

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_013

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:

Présents : 8

En exercice : 11

Votants : 11

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022



ID : 063-216304519-20220331-2022_012_CA_EA-BF

L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent

Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes de Gestion 2021 Service Eaux et Assainissement

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion du Service Eaux et Assainissement, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022

Berger
Levrault

Fait en Mairie les jour, mois, et an que de
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

ID : 063-216304519-20220331-2022_012_CA_EA-BF

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_014

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 7
En exercice : 11
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022



ID : 063-216304519-20220331-2022_014_CA_CDE-BF

L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent

Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes Administratifs 2021 Caisse des Ecoles

Madame le Maire soumet au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la Caisse des Ecoles. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint est élu président de séance.

Monsieur Loïc PIQUET, premier adjoint :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la Caisse des Ecoles, dressé par Madame le Maire,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés par le tableau ci-joint.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu les documents budgétaires adoptés par délibération du conseil municipal au

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 063-216304519-20220331-2022_014_CA_CDE-BF

cours de l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la Caisse des Ecoles.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



DELIBERATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 7
 Nombre de suffrages exprimés 10
 VOTES : Contre 9 Pour 10
 Date de convocation : 25.03.2022

Séance du 31 Mars 2022 à 20 heures

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de M. Piquet Loïc,
 administratif de l'exercice 2021 dressé par M. BONN Naline délibérant sur le compte
 le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR Caisse des Ecoles

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	1 569,33	1 569,00	1 569,33	1 569,33	1 569,33	1 569,33
TOTAUX	1 569,33	1 569,33	1 569,33	1 569,33	1 569,33	1 569,33
Résultats de clôture		0,44				
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	1 569,33	1 569,33	1 569,33	1 569,33	1 569,33	1 569,33
RÉSULTATS DÉFINITIFS		0,44				

- 1) Rayer les mentions inutiles.
- 2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
- 3) Maire ou Président.
- 4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ».

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
 Reçu en préfecture le 12/04/2022
 Affiché le 13.4.2022
 ID : 063-216304519-20220331-2022_014_CA_CDE-BF

COMPTES ANNEXES POUR

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

[illegible][illegible]

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : MM. *les membres du conseil Municipal*

Pour expédition conforme,

Le Président
Loïc Piquet, 1^{er} Adjoint.

Cachet



[Signature]

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022



ID : 063-216304519-20220331-2022_014_CA_CDE-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_015

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLET Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération :

Approbation des Comptes de Gestion 2021 Caisse des Ecoles

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion de la Caisse des Ecoles, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 23.4.2022

Berger
Levrault

ID : 063-216304519-20220331-2022_014_CA_CDE-BF

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022



ID : 063-216304519-20220331-2022_010_CA_COM-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_016

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Approbation de l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant que le budget du CCAS et de la Caisse des écoles a été dissout en
date du 2 décembre 2021 par délibération n°2021_061 et 2021_062

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	Résultat à la clôture Exercice 2020	Part Affectée à l'Investis- sement	Résultat à la clôture Exercice 2021	Reste à Réaliser 2021	Solde des Restes à Réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'Affectation de Résultat
INVEST	- 50 859.91 €		29 896.82 €	121 200.00 €	- 74 613.00 €	- 95 576.09 €
				46 587.00 €		
FONCT	128 953.83 €	39 549.91 €	33 173.66 €			122 577.58 €

Dont résultats du CCAS (708.97€) et de la Caisse des écoles (0.44€) en section de
fonctionnement

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire
l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement
reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de
financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022

Berger
Levrault

ID : 063-216304519-20220331-2022_010_CA_COM-BF

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
CUMULE AU 31/12/2021**

122 577.58 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement

et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

95 576.09 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

27 001.49 €

TOTAL AFFECTE au c/ 1068 :

95 576.09 €

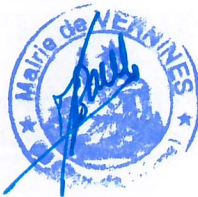
DEFFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021

- €

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Publié
Affiché le 13.4.2022



ID : 063-216304519-20220331-2022_012_CA_EA-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_017

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 11



A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Approbation de l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - Service Eau et Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture Exercice 2020	Part Affectée à l'Investissement	Résultat à la clôture Exercice 2021	Reste à Réaliser 2021	Solde des Restes à Réaliser	Chire à prendre en compte pour l'Affectation de Résultat
INVEST	101 603.64 €		- 36 411.85 €	14 000.00€	- 14 000.00 €	51 191.79 €
FONCT	106 104.47 €		20 359.55 €			126 464.02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire
l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement
reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de
financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL
CUMULE AU 31/12/2021**

126 464.02€

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022

Berger
Levrault

ID : 063-216304519-20220331-2022_012_CA_EA-BF

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement
et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 0.00 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 126 464.02€

TOTAL AFFECTE au c/ 1068 : 0.00 €

DEFFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 - €

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_018

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Indemnités de Fonction du Maire

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi et le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2123-20 et suivants, les indemnités de fonctions versées aux Maire et Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Madame le Maire rappelle que le code susvisé fixe des taux maximaux des indemnités de fonction brutes mensuelles; à savoir pour les communes de moins de 500 habitants à 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027 au 1er janvier 2019) pour le Maire, en référence à l'article L.2123-23 du Code général des Collectivités Territoriales;

Considérant les résultats budgétaires, Madame le Maire demande à réduire son indemnité de fonction à un taux inférieur à celui défini dans la délibération n°202_033 en date du 4 juin 2020.

Madame le Maire se retire de la séance et ne prend pas part ni aux débats, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonctions de maire est déjà réduite, décide de

- **Maintenir** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à Martine BONY au taux de 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, en conformité au barème fixé par l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales,
- **Inscrire** les crédits nécessaires au budget communal.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022

ID : 063-216304519-20220331-2022_019-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_019

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Taux d'Imposition 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier doit voter les
taux d'imposition 2022 pour les taxes locales.

Madame le Maire rappelle les réformes fiscales, à savoir

- qu'il n'y a plus lieu de voter un taux d'imposition pour la taxe d'habitation
qui est supprimée progressivement et compensée par la part
départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties augmentant le
taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties dès 2021,
- qu'il n'y a pas lieu de voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences
secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants car celui
appliqué en 2022 sera le taux de 2019,
- qu'il y a lieu de voter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et
de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* Fixe le taux de fiscalité locale pour l'année 2022 comme suit :

-> Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,69 %

-> Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,03 %

* Demande à Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à
l'exécution de cette décision

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme



Maire Martine BONY

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022



ID : 063-216304519-20220331-2022_020_BP_COM-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_020

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2022 - Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de
la Commune, dont le montant
de la section de fonctionnement s'élève à 387 491,08 €
et celui de la section d'investissement à 212 888,65 €.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_021

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 31 Mars
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : ayant donné procuration : MM : BALLEST Sébastien à M. PIQUET
Loïc, BEAUDONNAT Luc à M. MILLIROUX Julien, OLLIER David à M.
FAUGERAS Florent
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2022 - Service Eaux et Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du
Service Eaux et Assainissement de la Commune de Vernines, dont le
montant
de la section de fonctionnement s'élève à 195 194,02 €
et celui de la section d'investissement à 109 128,79 €.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022

Berger
Levrault

ID : 063-216304519-20220406-2022_022_CA_CCA-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_022

Date de la convocation
31/03/2022

Date d'affichage

Nombres de Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 9
Votants : 6

A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 6 Avril

le Conseil d'Administration de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Marie-Paule,
BEAUDONNAT Sandrine, MAUREY Mélanie, MM : BEAUDONNAT Luc,
MORANGE Jean-Pierre, VOUTE Benjamin
Absents : DELAIRE Blandine, OLLIER David
Excusés :

Secrétaire de la séance : BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation du Compte Administratif 2021 CCAS

Madame le Maire soumet au conseil d'administration le compte administratif de l'exercice 2021 du budget du CCAS. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les actions menées et les services rendus à la population.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance.

Le conseil d'administration élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Benjamin VOUTE, conseiller municipal est élu président de séance.

Monsieur Benjamin VOUTE, conseiller municipal :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021 du budget du CCAS, dressé par Madame le Maire,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés par le tableau ci-joint,
- Rappelle la délibération n° 2021_061 portant dissolution du budget annexe du CCAS au 31/12/2021, et les conséquences qu'y en découlent.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu les documents budgétaires adoptés par délibération du conseil d'administration au cours de l'exercice 2021,

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Publié
Affiché le 13.6.2022



ID : 063-216304519-20220406-2022_022_CA_CCA-BF

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021 du budget du CCAS.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



DELIBERATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL

(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice 9
Nombre de membres présents 6
Nombre de suffrages exprimés 6
VOTES : Contre 0 Pour 6
Date de convocation : 31. 03. 2022

Séance du 6 Avril 2022

à 19 heures

Le(2) Conseil d'Administration réuni sous la présidence de M Benjamin VOUTE, Conseiller Municipal délégué administratif de l'exercice 2021 dressé par M. BERRY Nankie Nankie Nankie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés					
Opérations de l'exercice					
TOTAUX					
Résultats de clôture					
Restes à réaliser					
TOTAUX CUMULÉS					
RÉSULTATS DÉFINITIFS					

COMPTE ANNEXE POUR CCAS

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 13.4.2022
ID : 063-216304519-20220406-2022_022_CA_CCA-BF

Résultats reportés					
Opérations de l'exercice	76,00	684,97			76,00
TOTAUX	76,00	100,00			76,00
Résultats de clôture					
Restes à réaliser		708,97			
TOTAUX CUMULÉS	76,00	784,97			76,00
RÉSULTATS DÉFINITIFS		708,97			

1) Rayer les mentions inutiles.

2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.

3) Maire ou Président.

4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ».

Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrites sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022

Berger
Levraut

ID : 063-216304519-20220406-2022_022_CA_CCA-BF

COMPTE ANNEXE POUR

COMPTE ANNEXE POUR

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. les membres du Conseil d'Administration

Pour expédition conforme,



Benjamin VOUTE, Conseiller Municipal

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13.4.2022



ID : 063-216304519-20220406-2022_022_CA_CCA-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_023

Date de la convocation
31/03/2022

Date d'affichage

Nombres de Conseillers:
Présents : 7
En exercice : 9
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 12.4.2022

et publication ou
notification du :
13.4.2022
Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 6 Avril

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Marie-Paule,
BEAUDONNAT Sandrine, MAUREY Mélanie, MM : BEAUDONNAT Luc,
MORANGE Jean-Pierre, VOUTE Benjamin
Absents : DELAIRE Blandine, OLLIER David
Excusés :

Secrétaire de la séance : BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Approbation du Compte de Gestion 2021 CCAS

Après s'être fait présenté le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Le Conseil d'Administration,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire Martine BONY

